AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20250708-DEL25058-DE
en date du 08/07/2025 ; REFERENCE ACTE : DEL25058

MAIRIE D'YVRE-L'EVEQUE 72530

DEL 25-058

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 18 juin 2025
DATE D'AFFICHAGE
Le 18 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-quatre juin 2025 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS
Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 26 juin 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 juin 2025

EXCUSÉS
Hakim ACHIBET (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE), marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU)

ABSENTS
Eric ANDRE, Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

****

OBJET : SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES LOCATION DE SALLES ET PHOTOCOPIES N° 54211
Rapporteur : Fanny PIRA

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 18 juin 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Autoriser la suppression de la régie de recettes Location de salles et photocopies à compter de ce jour après avoir procédé au dernier arrêté comptable, au versement des pièces de recettes, des fonds et du fonds de caisse auprès du comptable public,**
- **Abroger la nomination des régisseurs,**
- **Autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20250708-DEL25058-DE
en date du 08/07/2025 ; REFERENCE ACTE : DEL25058

DEL 25-058

VOTANTS : 24

POUR : 24 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Evêque, le 30 juin 2025

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,

Damienne FLEURY